



Voyage au coeur du passé
 Journey to the heart of history

Guide pratique du parent

Municipalité de Sainte-Clotilde



Voyage au cœur du passé



TABLE DES MATIÈRES

Inscriptions et programmation	3
Renseignements généraux	6
Sécurité	12
Arrivées et départs	13



1-877 678-6290



Heures d'ouverture des bureaux
Lundi au vendredi
9h à 16h



information@gvl-inc.com

En collaboration avec la Municipalité de Sainte-Clotilde, nous offrons une multitude de jeux hors du commun pour les jeunes de 5 à 12 ans, de façon à ce que les enfants puissent vivre la programmation de camp de jour la plus riche et la plus complète qui soit, dans un environnement à la fois sécuritaire et stimulant.

Un été formidable vous attend !

Inscriptions

Modalités de paiement

PÉRIODES D'INSCRIPTION

En ligne au
www.gvl-inc.com

À partir du
25 avril 2024
dès 10h

Il est obligatoire de **créer ou de mettre à jour votre dossier** sur notre site Internet (ou par téléphone) avant le début des inscriptions.

Le cas échéant, vous ne serez pas en mesure de procéder à l'inscription des membres de votre famille.

Les places sont limitées.

Les camps AES se réservent le droit d'annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant.

MÉTHODES DE PAIEMENT

Visa, Visa Débit ou MasterCard

Paiement complet en 2 versements :

- 1er versement : 25 avril
- 2e versement : 1er juin

FRAIS

Veillez prendre note que des frais de 20,00 \$ seront appliqués pour chaque paiement récurrent refusé. SVP communiquez avec nous si vous changez de carte (expiration, vol, ...). AUCUNE exception ne sera faite.

LISTE D'ATTENTE

Si la capacité d'accueil est atteinte, vous aurez la possibilité d'inscrire votre enfant sur une liste d'attente à même le site d'inscription.



DATE LIMITE

La date limite pour les inscriptions au camp, au service de garde ou à la sortie est **le mardi de la semaine précédant l'activité**, si la disponibilité le permet.

Politique d'annulation et de remboursement

Toute demande d'annulation et de remboursement doit être faite par courriel à l'adresse remboursement@gvl-inc.com. Pour les demandes faites après le 19 juin 2024, le client sera remboursé pour la fraction équivalente à la durée non réalisée moins une retenue de 10% pour les frais administratifs, jusqu'à concurrence de 50\$. Il est également possible d'avoir un crédit (sans frais) pour l'an prochain. Tous les remboursements seront traités et faits en septembre 2024. Nous n'accordons aucun remboursement pour des semaines antérieures aux demandes d'annulation ou demandes de remboursement.

Reçus d'impôt

Il est nécessaire d'avoir avec vous le numéro d'assurance sociale du parent bénéficiaire du relevé 24 (émis en février 2025). Si vous choisissez de ne pas inscrire votre NAS, vous devez inscrire 999 999 999. Veuillez toutefois noter qu'aucun relevé 24 ne sera émis. Pour tout changement relatif à votre relevé 24, veuillez communiquer avec nous au releve@gvl-inc.com.

Chandail

Un chandail de camp est disponible au coût de 15 \$, payable avant le 19 mai 2024.



Programmation

	25 au 28 juin	2 au 5 juillet	8 au 12 juillet	15 au 19 juillet	22 au 26 juillet	29 juillet au 2 août	5 au 9 août	12 au 16 août
SERVICE DE GARDE	22,75 \$	22,75 \$	22,75 \$	22,75 \$	22,75 \$	22,75 \$	22,75 \$	22,75 \$
CAMP DE JOUR 5-12 ans	75 \$	75 \$	86,25 \$	86,25 \$	86,25 \$	86,25 \$	86,25 \$	86,25 \$
		3 juillet	10 juillet	17 juillet			7 août	
SORTIES	Aucune sortie	Centre des sciences et Imax 40 \$	Pointe-du-Buisson 40 \$	Plage St-Zotique 40 \$	Aucune sortie	Aucune sortie	Ninja Factory Brossard 40 \$	Aucune sortie



Les camps seront fermés les 24 juin et 1er juillet 2024 !

Des activités sportives, socioculturelles, coopératives et de plein air vous attendent. Tout au long de l'été, des activités en lien avec les thèmes hebdomadaires sauront également vous plaire.

VOYAGE AU COEUR DU PASSÉ

SEMAINE 1 Le règne des dinosaures

SEMAINE 2 Le monde des hommes des cavernes

SEMAINE 3 Le pouvoir des Romains

SEMAINE 4 L'ère des pyramides

SEMAINE 5 L'époque médiévale

SEMAINE 6 La puissance des inventions

SEMAINE 7 Les années colorées

SEMAINE 8 Le futur est à nos portes !

Renseignements généraux

Horaire et site

Les camps débutent le 25 juin et se terminent le 16 août 2024. Veuillez prendre note que les camps seront fermés les 24 juin et 1er juillet.

Horaire de la journée d'activité : 9h00 à 16h00

Horaire du service de garde : 7h00 à 9h00 et 16h00 à 18h00



Centre communautaire

824, 2e Rang
Sainte-Clotilde, QC
J0L 1W0

HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE

7h à 9h	Service de garde
9h à 9h30	Rassemblement (chansons et danses)
9h30 à 10h35	Activités
10h35 à 11h	Collation
11h à 12h	Activités
12h à 12h30	Dîner
12h30 à 14h	Activité sportive ou jeux d'eau
14h à 15h10	Activités
15h10 à 15h30	Collation
15h30 à 16h	Jeux coopératif
16h à 18h	Service de garde

Communication aux parents



La petite semaine vous sera envoyée chaque vendredi par courriel !

Vous y trouverez toute l'information relative à votre camp, le matériel à mettre dans le sac à dos, les détails concernant la sortie, les thèmes de la semaine ainsi que les coordonnées pour nous joindre.

Si vous désirez recevoir les communications chaque semaine, il est important de cocher les cases suivantes dans votre dossier client, SURTOUT celle pour les courriels de masse. Vous devrez également signer celle tout en bas.

Consentement

- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par courriel
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par courriel concernant des activités auxquelles je suis inscrit(e)
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par courriel avec des courriels de masse
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par courriel pour de la publicité
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par courriel pour des informations importantes/urgences seulement
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par SMS
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par SMS pour des informations importantes/urgences seulement
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par téléphone
- J'accepte que vous puissiez communiquer avec moi par téléphone pour des informations importantes/urgences seulement
- J'accepte que vous puissiez partager mes données avec des tierces parties (exemple la bibliothèque, veuillez communiquer avec nous pour connaître la liste complète)

Je (titulaire, tuteur) accepte que les données soit partagé

Nom

Âge requis et ratios



Le camp est offert aux enfants de 5 à 12 ans. Prérequis : maternelle complétée.

Nous respectons le ratio d'encadrement animateur/enfants. Celui-ci est de 1 animateur pour 13 enfants.

Sorties

Veillez noter que les places sont limitées : le principe du premier arrivé, premier servi sera donc appliqué.



La date limite pour les inscriptions à la sortie est **le mardi de la semaine précédant l'activité**, si la disponibilité le permet.

Il est important de respecter la date limite, car les inscriptions demandent une gestion importante (ratio animateur/enfants, formation des groupes, logistique du camp et des autobus).

- L'heure de retour peut varier en fonction de la densité de la circulation.
- L'argent de poche n'est pas permis lors des sorties.
- S'il présente des troubles de comportement ou qu'il n'écoute pas les consignes, un enfant peut être exclu d'une sortie.
- Aucun remboursement ne sera autorisé si l'enfant arrive le matin de la sortie et que les autobus ont déjà quitté.



Effets personnels

Au camp, nous jouons, nous courons, nous dansons et nous nous amusons. Il se peut que les vêtements de vos enfants se salissent. Tentez de les habiller en conséquence.

Il est important d'identifier les vêtements et objets appartenant à votre enfant. Des tables pour les objets perdus seront installées, pensez à y jeter un coup d'oeil ! Les camps AES se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de perte.



SAC À DOS



Maillot de bain



Souliers de course fermés



Casquette ou chapeau



Serviette de plage



Crème solaire



Bouteille d'eau



Vêtements de rechange (au besoin)



Souliers d'eau (au besoin)

BOÎTE À LUNCH



2 collations



Ice pack



Lunch froid ou qui n'a pas besoin d'être chauffé



NE PAS APPORTER



Jeux électroniques et téléphones



Jouets de la maison



Noix et arachides ou tout aliment qui en contient

Formation

Nous offrons une formation complète dans laquelle nos employés apprennent, entre autres :

- Les responsabilités de l'animateur;
- Les besoins et les caractéristiques de l'enfant;
- Les techniques d'animation;
- Les jeux coopératifs et grands jeux;
- Les risques et la discipline;
- La communication et le travail d'équipe.

À cela s'ajoute une formation obligatoire en premiers soins afin d'offrir à votre enfant un encadrement et un environnement sécuritaire.

Code de vie



Un code de vie a été instauré afin de baliser les comportements acceptables de ceux non acceptables. Ayant pour principales valeurs la sécurité, le respect, l'ouverture, la bienveillance et le plaisir, ce code de vie encourage et met de l'avant les comportements souhaités de la part de l'enfant et des parents.

COMPORTEMENTS SOUHAITÉS CHEZ L'ENFANT

- Je respecte les règlements mis en place ainsi que les limites permises sur le site;
- J'utilise un langage respectueux sans dire de paroles blessantes, provocantes, sans prononcer de jurons et sans utiliser la menace;
- J'adopte des comportements respectueux, non violents et non dangereux envers les participants et les animateurs;
- Je comprends que l'intimidation ne sera, en aucun cas, tolérée;
- Je prends soin du matériel et des installations mis à ma disposition;
- Je respecte le bien d'autrui sans prendre ou emprunter sans permission;
- Je participe activement aux activités.

QU'ARRIVE-T-IL SI LES COMPORTEMENTS NE SONT PAS RESPECTÉS ?

- 1 Avis verbal aux parents :** L'animateur doit intervenir à quelques reprises auprès d'un enfant puisqu'il ne respecte pas un ou plusieurs comportements souhaités.
- 2 Premier avis écrit :** L'animateur doit intervenir régulièrement auprès d'un enfant puisqu'il ne respecte pas un ou plusieurs comportements souhaités.
- 3 Deuxième avis écrit, menant à une suspension :** Il n'y a pas d'amélioration au niveau des comportements souhaités.
- 4 Troisième avis écrit, menant à une expulsion :** Il n'y a pas d'amélioration à la suite des suivis au niveau des comportements souhaités ou le comportement de l'enfant est porté sur la violence, l'intimidation ou tout autre manquement grave.

En cas d'avis écrit, le parent sera rencontré et une signature sera exigée.

À noter que la direction se réserve le droit de suspendre ou d'expulser immédiatement et sans aucun préavis un enfant qui nuit au bon déroulement des activités ou qui adopte un comportement allant à l'encontre du code de vie. Le cas échéant, la direction exigera de venir chercher l'enfant sur-le-champ.

COMPORTEMENTS SOUHAITÉS CHEZ LE PARENT

- Je consens à présenter obligatoirement une pièce d'identité avec photo à chaque fois que j'irai chercher mon enfant au camp de jour, même si les employés me connaissent et me reconnaissent, et je comprends que cette règle s'applique à toute personne autorisée qui devra quitter avec celui-ci;
- Je comprends et j'accepte le fait que les démarches soient plus longues à l'arrivée et au départ de mon enfant, je reste patient(e) en tout temps;
- J'utilise un langage respectueux sans dire de paroles blessantes, provocantes, sans prononcer de jurons et sans utiliser la menace lorsque je m'adresse au personnel des camps;
- J'adopte des comportements respectueux, non violents et non dangereux envers le personnel des camps;
- Je respecte l'horaire des camps de jour ou du service de garde, le cas échéant.

Sécurité

Médicaments, EpiPen et incidents

MÉDICAMENTS



Si votre enfant doit prendre un médicament lors de son séjour au camp, vous devrez remplir le formulaire d'autorisation et remettre ce médicament au responsable lors de sa première journée. Ce formulaire donne droit à l'animateur ou au responsable d'administrer ou de superviser la prise de médicament. Veuillez aviser le responsable de tous changements au cours de l'été.

EPIPEN



Si vous indiquez sur la fiche santé de votre enfant que celui-ci a un auto-injecteur (EpiPen), vous devrez remplir le formulaire d'autorisation d'administration de médicament lors de sa première journée. Si vous avez un étui portatif (sac banane) à la maison, nous vous prions de l'apporter avec vous au camp.

INCIDENT MINEUR



Pour tout incident mineur survenant au camp, un rapport d'accident sera dûment rempli et les soins nécessaires seront prodigués.

Vous serez informé de la situation lorsque vous viendrez chercher votre enfant ou par téléphone durant la journée, si nécessaire.

INCIDENT MAJEUR



Le personnel du camp prodiguera les premiers soins nécessaires et vous serez contacté immédiatement. Si vous ne répondez pas, la personne contact en cas d'urgence le sera. Si nécessaire selon l'avis des ambulanciers, votre enfant sera conduit à l'hôpital.

Une fois rejoint, le parent ou la personne contact devra prendre la relève et ce, le plus rapidement possible. Les coûts de transport en ambulance et les soins de santé sont aux frais du parent.

Arrivées et départs

Signature

Comme les années passées, ce sera l'animateur ou le responsable à la table d'accueil qui signera la feuille de présence à l'arrivée de votre enfant ainsi qu'à son départ en fin de journée.

Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit obligatoirement présenter une **pièce d'identité avec photo** à l'accueil, à toutes les fois. Si une personne autre que le parent vient chercher l'enfant, elle devra faire partie des personnes autorisées et avoir avec elle sa **pièce d'identité avec photo**.



Pénalités

Veillez prendre note que si vous venez chercher votre enfant après 16h (s'il n'est pas inscrit au service de garde) ou 18h (s'il est inscrit au service de garde), des frais de **5 \$** par tranche de 15 minutes de retard vous seront exigés. Ce montant sera payable directement au camp de jour le jour même du retard.

Enfants marcheurs

Si votre enfant a l'autorisation de quitter seul, vous devrez signer le formulaire d'autorisation dès votre arrivée lors de sa première journée au camp. Veuillez s'il vous plaît nous aviser des retards et/ou absences de votre enfant marcheur puisque le camp de jour se dégage de toute responsabilité entre le lieu de résidence et le camp.